



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2021-050

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2021

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne /**

53-2021-04-23-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations aux agents de la DDETSPP en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire. (2 pages)

Page 3

53-2021-04-23-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations aux agents placés sous son autorité. (3 pages)

Page 6

Direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations de la Mayenne

53-2021-04-23-00001

Arrêté portant subdélégation de signature de M.  
Serge MILON, directeur départemental de  
l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations aux agents de la  
DDETSPP en ce qui concerne sa compétence  
d'ordonnateur secondaire.



**PRÉFET  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Arrêté du 23 avril 2021  
portant subdélégation de signature de M. Serge MILON  
directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations  
aux agents de la DDETSPP en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des directeurs adjoints départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du préfet de la Mayenne du 22 avril 2021 portant délégation de signature à M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne, en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

**ARRETE**

**Article 1er :** En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 susvisé, délégation de signature est donnée aux agents en poste à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne pour les recettes relatives à l'activité du service et pour l'exécution (engagement, liquidation, mandatement) des crédits des programmes mentionnés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral précité :

- Mme Christelle MANCEAU, cheffe du pôle Travail
- Mme Béatrice DEBORDE, cheffe des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »
- Mme Oriane GUIVARCH, cheffe du service « asile, intégration et lutte contre la pauvreté »
- Mme Anaïs MONSIMIER, cheffe du service « protection juridique et sociale »
- Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service « hébergement, accès au logement »
- Mme Marie-Claude GAUTREAU, gestionnaire budgétaire.

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

**Article 2 :** La signature et la qualité du chef de service et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : "**Pour le préfet et par délégation**".

**Article 3 :** L'arrêté du 10 mars 2021 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations aux agents de la DDCSPP en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire et toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le directeur départemental des finances publiques de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs. La signature des agents auxquels M. Serge MILON a subdélégué sa signature devra être accréditée auprès du comptable assignataire.

Laval, le 23 avril 2021

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des  
solidarités et de la protection des populations

Serge MILON

Direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations de la Mayenne

53-2021-04-23-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de M.  
Serge MILON, directeur départemental de  
l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations aux agents placés  
sous son autorité.



**PRÉFET  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Arrêté du 23 avril 2021  
portant subdélégation de signature de M. Serge MILON,  
directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,  
aux agents placés sous son autorité**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des directeurs adjoints départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du préfet de la Mayenne du 22 avril 2021 portant délégation de signature à M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne ;

Vu la convention de délégation de gestion, en date du 06 février 2020, par le préfet de la Mayenne des missions de concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) auprès du préfet de la Sarthe.

Vu la convention relative à la mise à disposition de fonctionnaires de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (CCRF) exerçant leurs fonctions à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne, en date du 19 février 2020.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 susvisé, délégation est donnée aux agents en poste à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne pour signer dans le cadre de leurs attributions, les actes administratifs et juridiques mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral précité :

- Comité médical :
  - o Mme Anaïs MONSIMIER, cheffe du service Protections Juridique et Sociale,
- Commissions de réforme :
  - o Mme Anaïs MONSIMIER, cheffe du service Protections Juridique et Sociale,
  - o Mme Fabienne MAILÉ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle pour tous les courriers relatifs aux commissions de réforme,

- actions sociales (protection juridique des majeurs, hébergement des demandeurs d'asile, tutelle des pupilles de l'État, handicap, schéma de la domiciliation) :
  - o Mme Anaïs MONSIMIER, cheffe du service Protections Juridique et Sociale,
- actions sociales (aides et actions sociales, hébergement, accueil, insertion) :
  - o Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service hébergement, accès au logement,
  - o M. Gaël BEDOUIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour tout document relatif aux commissions partenariales d'orientation du Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO),
- actions sociales (droit des femmes) :
  - o Mme Sophie PASQUET, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- fonctions sociales du logement :
  - o Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service hébergement, accès au logement,
- emploi et insertion, formation, création d'entreprises :
  - o Mme Béatrice DEBORDE, cheffe des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »,
- lutte contre la pauvreté, accueil, orientation des demandeurs d'asile et intégration des réfugiés
  - o Mme Oriane GUIVARCH, cheffe du service Asile, intégration et lutte contre la pauvreté,
- protection juridique des majeurs
  - o Mme Oriane GUIVARCH, cheffe du service Asile, intégration et lutte contre la pauvreté,
- alimentation :
  - alimentation et protection animale en abattoir
    - o Mme Isabelle SCIMIA, chef du service qualité et sécurité de l'alimentation (services vétérinaires) par intérim, adjointe au chef du service santé et protection animales (services vétérinaires),
  - Santé et protection animale, alimentation animale et sous-produits :
    - o Mme Anne-Laure LEFEBVRE, cheffe du service santé et protection animales (services vétérinaires),
    - o Mme Isabelle SCIMIA, chef du service qualité et sécurité de l'alimentation (services vétérinaires) par intérim, adjointe au chef du service santé et protection animales (services vétérinaires),
- concurrence, consommation et répression des fraudes :
  - o Mme Véronique QUELLIER-GUILLOIS, cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
  - o M. Jérôme VAULAY, adjoint à la cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
  - o Mme Isabelle SCIMIA, chef du service qualité et sécurité de l'alimentation (services vétérinaires) par intérim en ce qui concerne le domaine alimentaire, adjointe au chef du service santé et protection animales (services vétérinaires),
- environnement :
  - protection de la faune sauvage captive :
    - o Mme Anne-Laure LEFEBVRE, cheffe du service santé et protection animales (services vétérinaires),
    - o Mme Isabelle SCIMIA, chef du service qualité et sécurité de l'alimentation (services vétérinaires) par intérim, adjointe au chef du service santé et protection animales (services vétérinaires),
  - inspection des installations classées pour la protection de l'environnement exerçant des activités agricoles et agro-alimentaires dont le suivi est confié à la DDETSPP et gestion administrative de ces installations :
    - o Mme Christine BREMOND, cheffe du service protection de l'environnement – installations classées,

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du ou des titulaires d'une délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, cette délégation de signature sera exercée :

- Pour Mme Chantal BLOT-POLICE : par Mme Béatrix LEBLANC, en ce qui concerne la Commission Départementale du Logement Accompagné pour l'Insertion (CDLAI) ;
- Pour Mme SCIMIA (pour le service QSA) : par Mme Anne-Laure LEFEBVRE, cheffe du service santé et protection animales (services vétérinaires) ;

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à chaque adjoint du chef de service et à chaque responsable dont les noms sont mentionnés ci-après, pour signer pour ce qui concerne les agents placés sous leur autorité hiérarchique les autorisations de congés annuels, les autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical et les récupérations liées aux horaires variables :

- Mme Isabelle SCIMIA, chef du service qualité et sécurité de l'alimentation (services vétérinaires) par intérim,
- Mme Anne-Laure LEFEBVRE, cheffe du service santé et protection animales (services vétérinaires),
- Mme Véronique QUELLIER-GUILLOIS, cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- M. Jérôme VAULAY, adjoint à la cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- Mme Christelle MANCEAU, cheffe du pôle Travail
- Mme Béatrice DEBORDE, cheffe des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »,
- Mme Anaïs MONSIMIER, cheffe du service Protection Juridique et Sociale,
- Mme Oriane GUIVARCH, cheffe du service Asile, Intégration et Lutte contre la Pauvreté
- Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service hébergement, accès au logement,
- Mme Christine BREMOND, cheffe du service protection de l'environnement – installations classées,
- Mme Isabelle SCIMIA, adjointe à la cheffe du service santé et protection des animaux (services vétérinaires),
- M. Mounir BENDJAZIA, M. Mamadou DIALLO et M. Giorgio OLIVA, vétérinaires responsables du secteur d'Evron,
- M. Philippe MORIN et Mme Ann HERMANS, vétérinaires responsables du secteur de Laval,
- M. François IMBERT, vétérinaire responsable du secteur de Chailland
- Mme Fabienne WERY et Mme Solène DELORME, vétérinaires responsables du secteur de Craon,
- M. Younès ABDELHAK, vétérinaire responsable du secteur de Javron-les-Chapelles, Lassay-les-Châteaux et Pré-en-Pail.

**Article 4 :** La signature et la qualité du chef de service et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : **" Pour le préfet et par délégation "**

**Article 5 :** L'arrêté du 03 mars 2021, portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne, et toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Laval, le 23 avril 2021  
Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental de l'emploi, du travail, des  
solidarités et de la protection des populations,

Serge MILON.